

Direttore Pierre VELLUTINI Corte, le 13 octobre 2015

Consultation du public relative à la prise des arrêtés du Conseil Exécutif de Corse portant abrogation des réserves de chasse et de faune sauvage de Guagno et de Farinole

Objet : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement – Synthèse des observations

Décision concernée:

La Collectivité Territoriale de Corse a été sollicité pour l'abrogation de deux réserves de chasse et de faune sauvage :

- Guagno commune de Guagno Corse-du-Sud
- Farinole commune de Farinole Haute-Corse.

Période et lieu de consultation :

Du 28 juillet au 20 août 2015 sur les sites internet de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Synthèse des observations émises par le public :

A l'issue d'une période de mise à disposition du public d'une durée de 24 jours, ces projets d'arrêtés n'ont fait l'objet d'aucune observation

Observations émises par le public dont il a été tenu compte :

Sans objet

Le Directeur

Pierre VELLUTINI.